

**Site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » FR 820 1677**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL  
Du 20 novembre 2019 en la salle Saint Michel de la Mairie de Bourg-Saint-Andéol

## Personnes présentes

STRUCTURE	NOM	PRENOM
Compagnie Nationale du Rhône	BRUSSON	Romain
Compagnie Nationale du Rhône	MOIROUD	Christophe
Lafarge Holcim	MOITIE	Eric
Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	GONNET	Fabrice
Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche	SAUSSAC	Alexandre
Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche	CHARRON	Emeric
Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche	CLAUDIN	Camille
Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme	DUMAS	Josiane
Amis de Viviers/FNE/LPO	JACOB	Lionel
Office National des Forêts	DAVEZIES	Marion
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	RAYMOND	Vincent
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	ROCHE	Jean-François
Compagnie Nationale du Rhône	PERRY	Sylvain
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche	GRIVAUD	Martine
Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche	DUMONT	Jérôme
Association Communale de Chasse Agréée de Pierrelatte	LEXTRAIT	Henri
Association Communale de Chasse Agréée de Pierrelatte	VADON	Michel
Compagnie Nationale du Rhône	GONZALES	Priscilla
Citoyen	PARRAIN	Nicolas
Mairie de Bourg-Saint-Andéol	COAT	Jean-François
Association Communale de Chasse Agréée de Bourg-Saint-Andéol	GARCIA	Patrick
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	MAORY	
Castor et Homme	PENEL	Hervé
Agence Française pour la Biodiversité	CARTIAUX	Nicolas

## Personnes excusées

STRUCTURE	NOM	PRENOM
Mairie de Le Pouzin	MARTIN	Alain
Communauté de Communes DRAGA	CROIZIER	Jean Paul
Mairie de Baix	BOYER	Yves
Agence Développement Touristique de la Drôme	DOMENACH	Bruno
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme	GUIBERT	Alain
France Nature Environnement Rhône-Alpes	JACQUEMART	Frédéric
Mairie de Châteauneuf-sur-Rhône	FIGUET	Marielle

Site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval »  
Compte-rendu du comité de pilotage du 20 novembre 2019

STRUCTURE	NOM	PRENOM
Mairie de Chomérac	ARSAC	François
Conseil départemental de l'Ardèche	UGHETTO	Laurent
ARCHE Agglo - ENS	FOROT	Sophie
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche	MALFOY	Christine
Syndicat des eaux de l'Ouvèze-Payre	CHAZOT	Pascal
Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Ardèche	BEAUMES	Claudette
Mairie de Livron-sur-Drôme		
Expert scientifique et FRAPNA	LADET	Alain
Agence Régionale de Santé (Délégation Drôme)		
Mairie de Arras-sur-Rhône		
Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AURA		
Syndicat de l'Eyrieux Clair		
Chambre de l'Agriculture d'Ardèche		
Département de la Drôme Service Environnement Sports Nature		
Association des riverains de l'île de Prentegarde		
Gare des ramières et Réserve naturelle des ramières du Val de Drôme		

## CONTACT

**Amanda COCQUELET**

Animatrice Natura 2000

Site FR 820 1677 : « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Site FR 821 2010 : « Printegarde »

Mairie Le Pouzin - 3 avenue Marcel Nicolas B.P.6, 07 250 LE POUZIN

Tél. : 04 75 63 81 48

Port. : 06 33 82 81 32

[a.cocquelet@lepouzin.fr](mailto:a.cocquelet@lepouzin.fr)

Le 20 novembre 2019, en la salle Saint Michel de la commune de Bourg-Saint-Andéol, s'est tenue la réunion du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR8201677 - D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

### L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Bilan des actions de 2019,
- Perspectives pour l'année 2020
- Sortie sur le terrain pour présenter les résultats des travaux de restauration de la lône des Dames et la lône de la Grange écrasée avec la CNR

La présentation Power-point projetée lors du Comité de pilotage (COPIL) est visualisable sur le site internet de la mairie de Le Pouzin : <https://lepouzin.fr/Natura-2000-59>

## Déroulement du COPIL

### ■ Point d'information sur le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Depuis janvier 2019, la Mairie de Le Pouzin a pris l'animation du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval ». Monsieur A. Martin, Maire de la commune de Le Pouzin a été élu Président du COPIL lors du dernier COPIL le 18 septembre 2018. Une convention cadre de 3 ans a été signée entre la commune et l'Etat.

### ■ Introduction de M. D. GERARD élu référent de Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin

Monsieur Dominique GERARD ouvre le COPIL et rappelle les motivations pour lesquelles la mairie de Le Pouzin s'est portée candidate à l'animation du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » :

- **Position géographique centrale** de la commune vis-à-vis du périmètre : site très étendu qu'aucune collectivité locale n'englobe en totalité
- **Mutualisation avec le site ZPS12 « Printegarde »** (zones de chevauchement entre les deux sites notamment sur la confluence avec la Drôme) → Permet d'avoir **un seul interlocuteur** sur les actions de ce secteur.
- **Confirmation de l'engagement communal** en faveur d'une gestion concertée pour la biodiversité
- **Stabilisation du service Natura 2000** avec l'embauche d'une nouvelle chargée de mission Natura 2000

### ■ Présentation du bilan 2019 et des perspectives pour l'année 2020

Présentation du bilan animé par Amanda COCQUELET, animatrice Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin (voir la présentation Power-Point).

### ■ Echanges

- La DDT rappelle que les animateurs Natura 2000 n'ont pas pour mission de remplir les dossiers d'évaluation d'incidence Natura 2000. Il s'agit d'une responsabilité du porteur de projet qui doit s'appuyer sur les informations et les conseils transmis par l'animateur.
- Lutte contre la flavescence dorée :

Les détails du PLO (Plan de Lutte Obligatoire) 2019 de l'Ardèche sont visibles sur ce lien : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Ardeche,764>

La CNR souligne l'importance de sensibiliser les viticulteurs sur le traitement des rémanents de vigne cultivée. En effet le Rhône peut en cas de crue avoir des effets de dispersions de boutures favorisant la colonisation de vignes de culture dans les milieux naturels, et qui peuvent ensuite devenir des foyers de la maladie.

Face à la problématique de la flavescence dorée, un inventaire des vignes sauvages pourrait être mis en place dans les forêts alluviales pour assurer sa préservation.

- GEMAPI :

Dans le cadre de la GEMAPI il est rappelé que les animateurs Natura 2000 n'ont pas de rôle réglementaire, les services instructeurs étant l'Etat et/ou les collectivités. Les animateurs Natura 2000 ont un rôle d'accompagnateur des différentes structures pour rechercher les compatibilités entre les projets et la protection de l'environnement afin d'analyser et de prendre en compte les enjeux environnementaux dès la conception des projets jusqu'à leur réalisation sous la forme d'une conception intégrée et concertée.

- Valorisation des espaces naturels sur l'axe du Rhône :

La Fédération des Conservatoires d'Espace Naturel fait part d'un travail avec les acteurs liés au tourisme pour intégrer la biodiversité à la ViaRhôna. Une étude est en cours pour mettre en valeur les sentiers aménagés à visée pédagogique à proximité de la ViaRhôna.

- Projet d'APPBHN (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et d'Habitats Naturels) sur la lône de Touchelaze à Vivier :

La réglementation a évolué début 2019 avec l'intégration de l'Habitat dans ce type d'arrêté. Le projet est en discussion pour les modalités d'interdiction et de limitation mais n'a pas encore été présenté. Un travail avec la Drôme doit être conduit.

- Espèces animales envahissantes :

- Concernant le frelon asiatique, la FREDON Auvergne Rhône-Alpes et le GDSA (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles) de l'Ardèche peuvent aider les collectivités à établir des projets de gestion,
- Concernant le moustique tigre, l'ARS recense les signalements et les moyens de lutte.

- Défrichement et coupe à blanc des forêts alluviales :

Le développement de centrales de bois énergie engendre dans la vallée du Rhône des coupes de forêts alluviales.

La DDT rappelle que la réglementation n'est pas toujours en mesure de sanctionner les coupes à blanc en fonction de la surface concernée.

La CNR précise qu'elle n'a pas d'objectif dans la filière de bois énergie. À la Direction Territoriale Méditerranée des plans d'aménagements forestiers volontaires sont réalisés. Au niveau de la Direction Territoriale de Rhône-Isère il y a 15 000 ha de forêts sans gestion planifiée.

Par ailleurs, le conseil départemental de l'Ardèche et le Conservatoire Botanique National du Massif-Central réalisent actuellement et conjointement un inventaire sur les forêts matures et forêts anciennes. Le secteur de la lône de la Roussette a fait l'objet d'un point d'inventaire.

Le CENRA évoque la pression et la destruction des forêts alluviales le long du Rhône. Il indique que la DDT Drôme travaille sur un APPBHN spécifique aux forêts alluviales et souhaiterait qu'il puisse en être de même en Ardèche. Ce travail de la DDT Drôme est réalisé avec le syndicat de rivière du Roubion il englobe le DPF et les parcelles privées. Il devrait être finalisé courant 2020.

La DDT Ardèche indique que pour l'instant la réflexion côté Ardèche porte plus sur le code de l'urbanisme et la possibilité de protéger les corridors et trame verte et bleu par le règlement des PLU /PLUi.

Site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval »  
Compte-rendu du comité de pilotage du 20 novembre 2019

- Le projet de sentier pédagogique de Bourg-Saint-Andéol en lien avec la restauration des lônes est en cours de chiffrage. La variante technique n'est pas encore choisie par les élus. L'animatrice souhaite être associée à la démarche.
- Dans le cadre du projet de renouvellement d'exploitation et d'extension de la gravière de Pierrelatte, Granulats VICAT souhaite mettre en place une mesure de compensation sur un boisement alluvial en périphérie de la carrière et jouxtant le site N2000 "Milieux alluviaux du Rhône aval". L'animatrice Natura 2000 a proposé des idées d'actions pour la mesure de compensation en accompagnant sur site la responsable d'études pour le groupement Vicat et le bureau d'étude Acer campestre.
- Le CEFA de Montélimar précise qu'il suit depuis 15 ans les 2 prairies alluviales situées sur Pierrelatte et qu'il a une pépinière de boutures locales dont des peupliers noirs et autres feuillus sur son site.
- La CNR indique qu'elle développe sa propre filière locale de végétaux.
- La CNR DT Rhône-Isère a commandé un inventaire « castor » en 2018/2019. L'association Castor et Homme a réalisé cette étude et a constaté la présence de 72 logis actifs ce qui semble peu par rapport aux précédentes études sur le même territoire.

 **Sortie sur le terrain : restauration de lône**

La sortie sur le terrain s'est déroulée sur le secteur de la lône des Dames et de la lône de la Grange écrasée à Bourg-Saint-Andéol. Sur place, Christophe Moiroud et Romain Brusson de la CNR ont présenté ces deux lônes et refait l'historique des travaux de restauration dont elles ont fait l'objet. La CNR a notamment expliqué comment cette intervention a été conduite en respectant les enjeux liés aux fluctuations hydrauliques du Rhône et aux milieux naturels.

**Pour M. Alain MARTIN**

**Monsieur le Président du Comité de Pilotage local des sites « Printegarde » et « Milieux alluviaux du Rhône aval »**

**Nouveau maire de la commune de Le Pouzin,**

**M. Christophe VIGNAL**



